

# INFORET

-- Actualités --

## Actualités



## **L'ONF s'est auto-certié PEFC avec la bédiction de France Nature Environnement.**

woodman  
mardi 1er juin 2004

### **Résumé :**

Alors que l'on demande aux pays en voie de développement une certification FSC, à la mise en oeuvre stricte et aux implications financières importantes, nous venons d'assister à l'auto-certification de l'ONF dans le label PEFC, afin de ne pas grever un bénéfice confortable, sous la bédiction de FNE, contre l'avis même de : WWF, Greenpeace, les Amis de la Terre et les Réserves Naturelles de France.

FNE par l'intermédiaire de son réseau Forêts, s'est permis de bafouer les associations de défense des forêts, associations qui lui permette d'exister. Est-ce l'exemple du comportement de nos hommes politiques envers les concitoyens qui leur font adopter une telle attitude ... Ou bien serait-ce la peur de perdre leur strapontin au Conseil d'Administration de l'ONF dans une mascarade de concertation.

Cette collaboration, car c'est bien le terme qu'il faut employer, coûte chère aux forêts françaises. Le réseau Forêts a-t-il bien mesuré l'impact que peut avoir cette labellisation en Guyane ou dans les forêts primaires de Roumanie ... Comment peut-on exiger un labellisation FSC du Brésil alors que son voisin de [Guyane](#) se contente d'une gestion « durable » PEFC ...

Pour résumer nos griefs sur le label PEFC, nous reprenons en fin de texte un article des Amis de la Terre qui résume bien les manquements de cette certification.

Afin de ne pas être assimilés à une telle trahison, nous demandons aux associations de défense des forêts de ne pas renouveler leur cotisation à l'ONFNE, attitude qui a déjà été adoptée par les Amis du Bois de Saint-Cucufa.

*Post-scriptum :*

*FSC Les associations de protection de la nature se mobilisent en faveur du FSC Amis de la Terre - WWF - Greenpeace - Réserves naturelles de France 2001*

*Le FSC est le seul système crédible de certification des forêts. C'est ce que révèle la brochure « Derrière le label » qui reprend, en français, l'analyse réalisée par l'association Fern, coordinateur européen des associations de protection de la nature. Les différents systèmes de certification ont été passés au crible des critères fondamentaux requis par les principales associations de protection de la nature que sont notamment : La représentation équilibrée des groupes d'intérêts économiques, écologiques et sociaux, lors de la définition du niveau de performance et des procédures de vérifications. Lors de l'octroi du certificat, le respect par le gestionnaire forestier d'un niveau précis de performances sur le terrain tant sur le plan environnemental que social. Des contrôles sur le terrain, lors de l'audit initial et des ré-audits annuels. Ces critères fondamentaux permettent de vérifier que les systèmes de certification garantissent effectivement une prise en compte des aspects sociaux (notamment les droits des populations locales) et environnementaux dans le cadre de la gestion forestière, condition indispensable pour que cette gestion puisse être qualifiée de « durable ». Applicable et déjà appliquée mondialement, le FSC (Forest Stewardship Council) est le seul système de certification qui réponde à tous ces critères, avec notamment : Un niveau de performance rigoureux à atteindre sur le terrain couvrant les aspects environnementaux et sociaux. Des vérifications sur le terrain lors de la certification initiale et des contrôles annuels. La parité du pouvoir de décision entre les différents groupes d'intérêts économiques, écologiques et sociaux au sein du système, afin d'éviter la suprématie de l'un d'eux. Le PEFC (Pan European Forest Certification), limité aux forêts européennes, est déjà opérationnel dans quelques pays comme la Finlande et l'Allemagne. Il devrait bientôt l'être en France. Ce système de certification se traduit notamment par un label apposé sur le produit bois accompagné d'une mention « provient d'une forêt gérée durablement ». Or, les groupes d'intérêts économiques dominent intrinsèquement le système. De plus, faute d'un cadre européen de performances et de procédures rigoureux, la qualité des standards et des procédures varie d'un pays à l'autre. Six états fédéraux allemands ont reçu, par exemple, la certification sans qu'il n'y ait eu de contrôle sur le terrain. Au vu du cadre de PEFC France, cette certification « administrative » se retrouvera aussi en métropole. Par ailleurs, dans les pays où un niveau minimum de performance environnemental et social est fixé, comme en Suède et Finlande, il est nettement insuffisant et son non-respect n'entraîne pas la perte du certificat \*. De fait, les lacunes du PEFC ont conduit à l'octroi de nombreux certificats garantissant*

*une « gestion durable » alors que des coupes rases avaient lieu dans des forêts à forte valeur écologique ou que les droits traditionnels de populations autochtones n'étaient pas respectés. En fait, les schémas nationaux du PEFC ont une approche de vérification de procédures plus que de résultats concrets sur le terrain. A ce titre, le PEFC comme les autres systèmes de certifications analysés, SFI (Sustainable Forestry Initiative) et CSA (Canadian Standard Association) pour l'Amérique du Nord, n'apportent pas de garanties sérieuses aux consommateurs et aux industriels quant à la gestion durable des forêts.*